



Le Bulletin des Mercuriens

La Gazette de l'Association Non Au Mercure

namd.asso@gmail.com

Site : <http://www.non-au-mercure-dentaire.org/>

N° 35

Avril 2019

EDITO :

L'association NAMD est toujours plus sollicitée par ses adhérents et de nouvelles personnes pour obtenir des informations. La sensibilisation d'un public de plus en plus large nous prend beaucoup de temps et d'énergie mais nous essayons de répondre aux nombreuses attentes.

Nous avons mis en ligne sur le site un grand nombre d'articles scientifiques récents montrant l'implication du mercure dans diverses pathologies. Les patients ne sont pas les seuls à en être victimes, les professionnels de la dentisterie en subissent également les conséquences et souvent sans le savoir. Pourtant des alternatives existent.

N'hésitez pas à mettre vos compétences au service de l'association qui ne fonctionne qu'avec des bénévoles.



Les présents :

6 présents :

Laurette Casal, Présidente.

Antoine Lecuyer, vice-Président

Hoa Pham, Trésorière

Sylvie Landais.

Thierry Saint-Germès.

Gérard Crouzet.

+ 28 pouvoirs.

1/ Rapport moral. Nombre d'adhérents 285. Rappel au 2 décembre 2017 : 116 adhérents à jour (source PV AG du 2 déc 2017). Le volume d'adhérents confirme s'il en était besoin l'apport de l'association au service des intoxiqués au mercure.

L'année a été marquée par la publication du règlement européen de référence qui vise à interdire l'amalgame dentaire pour les femmes enceintes ou allaitantes, et les enfants de moins de 15 ans.

Notre cheval de bataille reste l'interdiction généralisée pour tous.

Vote du rapport moral : Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Du 1/11/2017 au 31/10/2018 :

Recettes = 11015,23 Euros

Dépenses = 3173,53 Euros

Résultat de l'exercice : Bénéficiaire de 7841,70 Euros.

Le compte courant est créditeur : 2625,25 €

Le livret A est créditeur de 29253,60 €

Vote du bilan comptable : Adopté à l'unanimité.

-7/ ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Elus au CA : Laurette Casal, Sylvie Landais, Gérard Crouzet, Hoa Pham, Antoine Lecuyer

Parmi les actions conduites en 2018, nous avons sélectionné les suivantes :

-Participation à la Marche des cobayes organisée par Michèle Rivasi Députée Européenne EELV, mouvement qui a organisé une marche à travers toute la France, portée et soutenue par plus de 100 associations, collectifs de citoyens, personnalités et élus, pour une prise de conscience des enjeux de santé environnementale. Une délégation a poussé jusqu'à Bruxelles pour porter le témoignage auprès des instances européennes.

En prolongement de cette marche, participation à la Mairie du 2e arrondissement de Paris aux **États Généraux de la santé environnementale** le 22 septembre, en vue de structurer un mouvement fédératif (fédérer les énergies avec des associations aux prises avec les mêmes problématiques, et pour mettre en place des réponses aux stratégies des lobbies économiques).

Outre sa participation, l'association a décidé un apport financier à « Génération Cobayes ».

Présence au Salon ADF (association dentaire française) au Palais des Congrès consacré aux produits dentaires : Rencontres avec des fournisseurs de solutions alternatives à l'amalgame dentaire, dont certains en phase avec nos problématiques. Distribution de plaquettes. Opportunités : rallier au sein de la profession dentaire des dentistes qui prennent en charge l'information à destination des membres de leur profession pour sensibiliser à la toxicité de l'amalgame, et faire la promotion des solutions alternatives.

-Réunion à Bruxelles avec Ch. Brown président de l'Alliance Mondiale pour une Dentisterie sans mercure, le bureau Européen de l'Environnement, et ses représentants en charge de la problématique transversale sur le mercure, et d'un représentant allemand de l'association, en charge de ces problématiques. Cette réunion avait pour visée de monter une coalition européenne des ONG anti-amalgames, pour élaborer des stratégies politiques, et gagner l'élimination totale.

A noter : l'action de NAMD, illustrée par la présentation du dernier bulletin de l'association, et la distribution de plaquettes d'information est appréciée par ces interlocuteurs qui agissent sur le plan international comme tout à fait significative et exemplaire.

-Contacts avec les parlementaires à l'assemblée nationale : Deux questions émises par nos soins et relayées par les députés de la France Insoumise au parlement. 1 réponse reçue (à retrouver dans le bulletin NAMD n° 34 de juillet 2018) ; une autre restée sans réponse à ce jour.

Force est de constater que la Représentation Nationale reste très ignorante de ces problématiques.

-Sensibilisation du grand public par la distribution de brochures : Plus de **onze mille brochures** ont été distribuées cette année, par les membres de l'association, merci aux adhérents qui se sont mobilisés, pour leur contribution à la bataille de l'information du public.

-Nous étions présents au salon du livre des lanceurs d'alerte à Paris ainsi qu'au salon Marjolaine en novembre 2018.

Par **Facebook** : 927 personnes sont abonnées au Facebook NAMD.

Activité du site internet : Sur le mois de novembre 2018, 448 visiteurs ont consulté 566 fois le site.

Participation au « grand débat » sur la question du rôle des associations et identification des freins à l'évolution de la législation dans le domaine de la santé publique.

Notre association s'intéresse depuis plusieurs années aux risques sanitaires encourus par les professionnels de la dentisterie exposés aux vapeurs de mercure. En 2018 de nouvelles études scientifiques ont à nouveau mis ces risques en lumière.

El-Badry A, Rezk M, El-Sayed H. Mercury-induced Oxidative Stress May Adversely Affect Pregnancy Outcome among Dental Staff: A Cohort Study. Int J Occup Environ Med. 2018 Jul ; 9(3):113-119.

Le stress oxydatif induit par le mercure peut avoir des effets néfastes pendant la grossesse parmi le personnel dentaire.

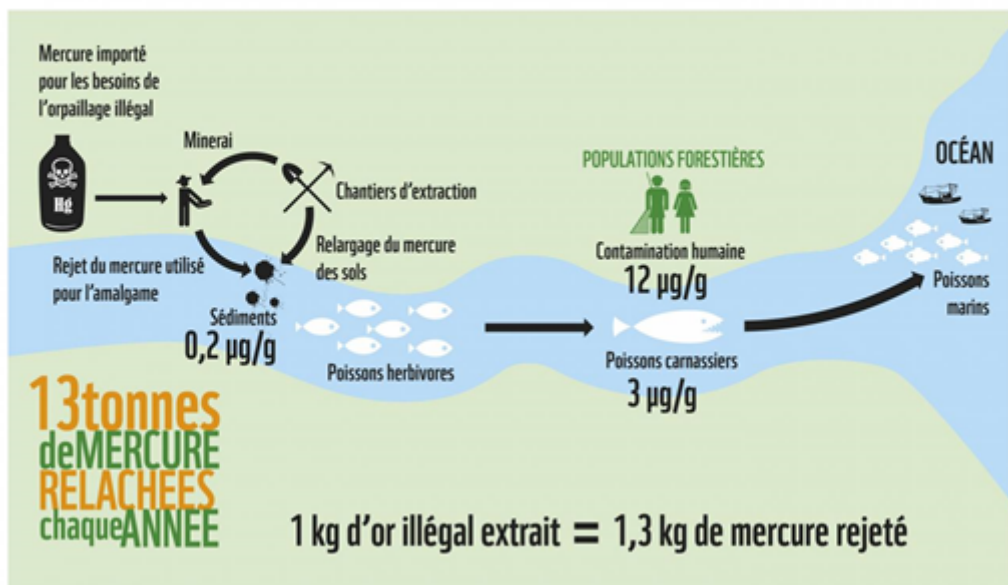
Le personnel dentaire supporte des risques accrus pour la grossesse du fait de son exposition chronique au mercure. Afin d'enquêter sur le résultat obstétrique, parmi le personnel dentaire et examiner le stress oxydatif induit par l'exposition au mercure, un groupe de 64 femmes enceintes travaillant dans le domaine dentaire (exposé au mercure) et 60 femmes enceintes formant un groupe témoin (non exposé) ont été comparés. Le taux de mercure urinaire, et l'activité antioxydante dans le sang ont été mesurés. Les participantes ont été suivies pour évaluer leur résultat obstétrique. Le groupe exposé montre un taux de mercure urinaire supérieur et une activité antioxydante inférieure durant les trois trimestres par rapport au groupe non exposé, ($p < 0.001$). Les femmes du groupe exposé ont eu plus d'avortements spontanés et plus d'hypertension durant la grossesse (pré-éclampsie) ($p < 0.05$). Les bébés des femmes du groupe exposés tendent à être plus petits à âge égal, comparés à ceux du groupe non exposé ($p < 0.001$).

Les femmes enceintes du personnel dentaire souffrent d'un taux supérieur : d'anomalie du développement, d'avortement spontanés, d'hypertension durant la grossesse, et donnent naissance à des bébés plus petits. Tout cela est vraisemblablement dû au stress oxydatif induit par l'exposition au mercure.



En Guyane française, l'orpaillage est un des principaux facteurs de contamination mercurielle responsable de dégradations environnementales majeures. Si des dispositions visent à limiter ces impacts : interdiction de l'usage du mercure depuis 2006, gestion de l'eau en circuit fermé, obligation de re-végétalisation... l'activité des orpailleurs illégaux est soumise à la seule loi du profit à court terme. On estime que 6000 à 10000 orpailleurs produisent environ 10 tonnes d'or. Treize tonnes de mercure utilisé pour amalgamer l'or à moindre coût seraient annuellement déversées dans les cours d'eau guyanais provoquant des dégâts colossaux sur l'environnement et la société. Le mercure utilisé est un polluant dangereux qui s'accumule dans les milieux naturels. Lorsqu'il intègre les milieux aquatiques, des bactéries le transforment en méthyl-mercure, composé facilement assimilable par les êtres vivants et neurotoxique puissant. La contamination a de graves conséquences sanitaires pour les populations de l'intérieur du fait de la bioaccumulation du méthyl-mercure le long des chaînes alimentaires. En 2015, 90% des populations du Haut Maroni avaient un taux de mercure supérieur à la norme admise, le phénomène touchant une part non négligeable de femmes enceintes.

GUYANE : UNE POLLUTION AU FIL DE L'EAU



Source site WWF. Rapport Lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane 2018.

https://www.wwf.fr/sites/...2018.../180613_Rapport_Lutte_orpaillage_illegal_Guyane...

Mise en évidence de la sensibilité individuelle au mercure :

Arrifano GPF, Martín-Doimeadios RCR, Jiménez-Moreno M, Fernández-Trujillo S, Augusto-Oliveira M, Souza-Monteiro JR, Macchi BM, Alvarez-Leite JI, do Nascimento JLM, Amador MT, Santos S, Ribeiro-Dos-Santos Â, Silva-Pereira LC, Oriá RB, Crespo-Lopez ME. Genetic Susceptibility to Neurodegeneration in Amazon: Apolipoprotein E Genotyping in Vulnerable Populations Exposed to Mercury. Front Genet. 2018 Jul 27;9:285.

Sensibilité génétique à la neuro-dégénérescence en Amazonie : apolipoprotéine E génotypage dans les populations vulnérables exposées au mercure.

L'exposition humaine au mercure est un grave problème de santé publique en Amazonie. Comme dans d'autres populations vulnérables à travers le monde, les populations riveraines amazoniennes sont

chroniquement exposées à ce métal et certains symptômes d'intoxication au mercure ont déjà été détectés dans ces populations. Cependant, les études sur la sensibilité génétique à la toxicité du mercure en Amazonie sont rares, et elles ont testé un nombre limité d'individus. Dans ce contexte, le gène apolipoprotéine E (APOE) est un élément clé avec une association bien établie entre leurs allèles et les conséquences neurodégénératives de l'intoxication au mercure.

Cependant, aucune étude n'a porté sur le génotypage de l'APOE chez les populations exposées en Amazonie. En outre, les études épidémiologiques avec génotypage APOE en Amazonie ont été limitées aux populations indigènes. Par conséquent, ces travaux ont analysé pour la première fois les profils génotypiques et alléliques de l'APOE chez les populations riveraines amazoniennes exposées de façon chronique au mercure. Huit cent vingt-trois personnes ont été inscrites à notre étude en donnant du sang (794) ou des cheveux (757).

De plus, nos données ont établi une association entre la présence d'APOE4 et l'origine amérindienne dans ces populations. Cinquante-neuf personnes ont été identifiées à risque maximal avec des concentrations de mercure supérieures à 10 µg/g et la présence d'APOE4. Fait intéressant, parmi les personnes ayant une teneur élevée en mercure, les porteurs d'APOE4 présentaient des niveaux plus élevés de mercure que les porteurs d'APOE2, ce qui indique une accumulation différente de métaux lourds selon l'allèle de l'APOE.

Ces données suggèrent que l'APOE4, en plus d'un effet pharmacodynamique possible, pourrait influencer l'exposition au mercure, ce qui entraînerait son accumulation plus élevée et des conséquences délétères plus graves. Nos résultats peuvent contribuer à l'élaboration de stratégies de prévention et à la prise de décisions stratégiques en matière de santé concernant ces populations vulnérables à risque.

1. Allèle: Version d'un gène occupant une place précise sur un chromosome, qui peut varier d'un individu à l'autre.



© Colin Jones/Survival



Agir concrètement : diffuser la plaquette d'information NAMD

Nous avons imprimé mi-avril 2018, 5000 exemplaires de notre dépliant « Pourquoi il faut interdire l'amalgame dentaire ». Nous avons fait un appel à nos adhérents et sur Facebook pour nous aider à distribuer les dépliants.

De nombreuses personnes ont répondu à l'appel de l'association pour la diffusion de notre plaquette, qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Cette plaquette sera à nouveau disponible (après une mise à jour) en quantité, pour être distribuée à l'occasion des événements publics, mais aussi pour être mise à disposition dans les cabinets médicaux, centres dentaires, centres associatifs, pharmacies, dispensaires ...

Chacun d'entre vous peut agir concrètement : commandez-nous des plaquettes, en précisant le nombre souhaité : namd.asso@gmail.com.

J'ai le droit de dire « non ! » à mon dentiste.

J'ai le droit d'exiger un autre matériau pour mes dents !

Non-au-Mercure-Dentaire.org
Association Loi 1901

Selon un rapport européen de 2014, l'amalgame dentaire représente :

- le quart de la consommation de mercure en Europe
- le tiers des déchets annuels recyclables de mercure
- nettement plus de la moitié des déchets de mercure accumulés sur notre continent
- il est surtout **la première source d'exposition et d'imprégnation des Européens en mercure.**

En 2020, s'il n'est pas interdit, il représentera quasiment la seule utilisation du mercure sur le continent. Selon le rapport 2012 de BIOIS (Bio Intelligence Service) commandité par l'UE (DG-ENV), **la France est le pays de l'UE qui a le plus contaminé sa population.** Aujourd'hui encore, 4 à 5 tonnes de mercure sont placées chaque année dans la bouche des Français.

Or le mercure est considéré comme l'une des 10 substances les plus préoccupantes par l'OMS⁽⁹⁾, qui souligne qu'au regard des études les plus récentes **il n'y a pas de niveau d'exposition sans danger.** C'est la seule substance au monde pour laquelle on a imaginé une réglementation internationale spécifique, la Convention de Minamata, en raison de son extrême toxicité, de sa persistance dans l'environnement et de ses propriétés de bioaccumulation.

Enfin le mercure élémentaire a été classé par la Commission européenne comme un « **reprotoxique 1B H360D (peut nuire au fœtus)** ».

Dans une enquête réalisée en 2012 auprès de fabricants de matériaux d'obturation dentaire, l'ANSM⁽¹⁾ relève qu'« **il n'a pas été identifié d'indication de restauration où l'amalgame ne pourrait être remplacé par un autre matériau.** »

En France, les matériaux alternatifs à l'amalgame sont pris en charge de la même façon que celui-ci par la Sécurité sociale : **utiliser un autre matériau n'entraîne aucun surcoût ni pour la Sécurité Sociale ni pour les patients** (ex. : ciments verres ionomères (CVI), composites sans bisphénol A, inlays).

En Suède, l'interdiction des amalgames en 2009 ne s'est pas traduite par un surcroît significatif de dépenses dentaires.

En revanche, l'imprégnation en mercure des patients et des nouveaux-nés suédois a diminué, ce qui signifie, pour l'avenir, des économies dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Attention : toute dépose d'amalgame doit se faire sous protection (pose d'une digue dentaire, aspirateur chirurgical, système de refroidissement, masque de protection, charbon actif, etc.), pour ne pas risquer d'intoxication grave. Un suivi médical et une prise de compléments alimentaires sont nécessaires. Le choix du

Retrouvez toutes les références sur notre site internet : www.non-au-mercure-dentaire.org

namd.asso@gmail.com

www.facebook.com/DelegueNamd

Ne pas jeter sur la voie publique - SIRET 422 207 803 00046

Obtenons l'interdiction du mercure dentaire pour TOUS

www.non-au-mercure-dentaire.org

RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION 2019

À RETENIR : Adresse pour vos cotisations :

NAMD Secrétariat – Mme Monique Dusautoir

9 rue de Mourzouck – 44300 Nantes

Les autres correspondances sont à adresser à :
NAM – Maison des associations du 15^{ème} arrondissement,
22 rue de la Saida
75015 Paris



J'adhère à l'association Non au Mercure Dentaire

Je renouvelle mon adhésion

Cotisation annuelle : 30 Euros

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Cp, ville : _____

Tél : _____

Mail : _____

Je soutiens l'action de Non au Mercure Dentaire, je fais un don de : _____ Euros

Je souhaite recevoir un reçu fiscal.

Si vous êtes imposable sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66 % de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

J'envoie ce bulletin et mon chèque à l'adresse suivante : NAM Secrétariat – Mme Monique Dusautoir
9 rue des Mourzouck – 44300 Nantes